

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail « FLORE-FONGE-HABITATS-CBN » du 25/06/2021

Avis sur le PNA en faveur de l'Alysson du Rhône (*Alyssum rhodanense* Jord. & Fourr. 1868) 2021-2025



Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN de se prononcer sur le projet de plan national d'actions (PNA) en faveur de l'Alysson du Rhône (*Alyssum rhodanense* Jord. & Fourr., 1868) porté par le CBN Massif central, en partenariat avec le CBN alpin, la structure coordinatrice étant la DREAL AURA.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN.

Documents examinés

Présentation PowerPoint «Alyssum du Rhône, pour un plan national d'actions » du 25 juin 2021.

Fiche argumentaire du projet de PNA « Alyssum du Rhône », 4 p., non datée.

Courrier de sollicitation pour avis du CNPN de la DREAL AURA concernant, entre autres, le projet de PNA « Alyssum du Rhône (*Alyssum rhodanense*) », en date du 31 mai 2021.

Présentation

L'Alysson du Rhône (*Alyssum rhodanense* Jord. & Fourr., 1868) est une espèce classée « Vulnérable » (VU) sur la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN & MNHN 2019). Cependant, cette évaluation n'a pu bénéficier d'éléments concernant le déclin de l'espèce et doit être révisée selon les critères et catégories de l'UICN, au niveau « En danger » (EN) [J. Gourvil (OFB), comm. écr.]. Elle est considérée comme espèce prioritaire dans la stratégie de conservation d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce taxon à aire très restreinte, endémique de la vallée du Rhône, se trouve au niveau de la costière de la moyenne vallée du Rhône. On ne le rencontre plus qu'en rive gauche sur le Belvédère de Pierre Aiguille, entre Tain et Crozes-Hermitage (département de la Drôme), sur la rive droite au niveau de la Roche-Vautour dans la commune d'Andance (département de l'Ardèche). Il est à noter que des stations situées dans plusieurs communes d'Ardèche non pas été revues. Le statut taxonomique d'*Alyssum rhodanense*, longtemps controversé au sein du groupe complexe d'*Alyssum montanum*, est désormais bien étayé par des travaux moléculaires récents (Melichárková *et al.* 2014).

En termes d'écologie, cette espèce appartient aux pelouses vivaces pionnières neutrophiles des enclaves thermophiles et continentalisées de la partie orientale du Massif central, développées sur des arènes issues de la dégradation des granites porphyroïdes à biotite ou des gneiss leptynitiques. Ces pelouses correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire « *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire* (DHFF – 6210) », habitat en danger critique au niveau de la région Rhône-Alpes selon les catégories de l'UICN. L'état de conservation de l'habitat oscille entre favorable et défavorable inadéquat sur la majorité des aires de présence du taxon.

De nombreuses menaces (extension des vignobles, fermeture naturelle du milieu, élargissement routier...) pèsent sur ce taxon et ses habitats.

Des actions en faveur de l'Alysson du Rhône et de ses habitats ont déjà été menées : mise en place d'un espace naturel sensible avec zone de préemption, bilan stationnel des populations, site du conservatoire des espaces naturels, avec rédaction d'une notice de gestion et mise en place d'une veille foncière.

Ce projet de PNA comporte de nombreuses actions à mener tant sur le plan institutionnel (protection réglementaire de sites...), que sur le plan de la connaissance (amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce, recherche de nouvelles populations...). Ce projet de PNA propose également des actions de gestion et d'acquisition foncières, des actions de restauration, ainsi qu'un volet communication et sensibilisation.

Ce projet de PNA concerne également des espèces de la flore vasculaire menacées uniquement au niveau régional, ainsi que des espèces animales, dont le Lézard ocellé (*Timon lepidus* Daudin, 1802), espèce pour laquelle un plan national d'actions est mis en œuvre.

Analyse du projet de PNA Rétablissement relatif à l'Alyssum du Rhône

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN considère, au vu des éléments précédents, que ce taxon cryptique, endémique rhodanien, mérite un plan national d'actions, d'autant que les stations encore existantes sont à considérer comme des stations refuges.

Le GT tient à souligner qu'une étude comparant l'Alysson du Rhône à d'autres espèces d'Alyssum serait intéressante pour mieux comprendre la biologie et l'écologie de cette plante pionnière, et notamment sa place précise dans les complexes pelousaires et, plus globalement, les problèmes de dynamique des végétations qui menacent le taxon.

L'autre remarque concerne la diversité génétique des populations de l'Alysson du Rhône. Une étude génétique est à réaliser rapidement, afin d'étudier l'existence ou non d'éventuels problèmes liés à une dépression de consanguinité. Ceci est important pour tout projet de réintroduction. Si le taux de consanguinité existe, il faut lors réaliser des cultures de croisement en *ex situ* ou dans des sites d'introduction.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un **avis favorable** sur le projet de PNA en faveur de l'Alysson du Rhône (*Alyssum rhodanense* Jord. & Fourr., 1868) porté par le CBN Massif central.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



V. Boulet

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT Flore-CBN du CNPN et donne un avis favorable pour le projet de PNA en faveur de l'Alysson du Rhône.

Le Président de la Commission ECB



M. Métails